

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 13 juin 2017

M. Pierre Méthé
Directeur Affaires Institutionnelles
Régie de l'énergie
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-3987-2016 – Phase 2 Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2017 – DÉPÔT DU COMPLÉMENT DE PREUVE DU ROÉÉ

N/D 1001-101

Cher M. Méthé,

Pour les motifs exposés dans notre preuve écrite initiale (C-ROÉÉ-0015, p. 5), par la présente, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) dépose son complément de preuve dans le dossier en rubrique.

L'original et sept copies seront transmis à la Régie.

Espérant le tout conforme, veuillez accepter, cher M. Méthé, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par : Franklin S. Gertler, avocat

FSG/na

p.j.

cc : courriel seulement

Me Hugo Sigouin-Plasse, Gaz Métro

Dossiers réglementaires – Gaz Métro

Bertrand Schepper, analyste

Jean-Pierre Finet, analyste

Laurence Leduc-Primeau, coordonnatrice ROÉÉ